

0026/34

C4

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

CHIFFREMENT

DIRECTION GÉNÉRALE POLITIQUE
EUROPE

S/Direction du Conseil de l'Europe

13 JUIN 3

BUREAU DE L'ÉMISSION
EXPÉDITÉ
 30
 Paris le 8 juin 1955 - 23H.30

TELEGRAMME S-CIRCULAIRE n° 49

PAR FIL

AMSTERDAM	1316/18	BOULIN	45/53	BRUXELLES	643/51
ATHÈNES	765/87	LSINKI	142/50	ROME	1558/64
BELGRADE	955/64	LYON	783/89	SANTO SPIRITO	354/62
BERNE	464/72	LISBONNE	157/65	SOFIA	385/71
BOMBAY	2732/21	LONDRES	3054/62	STOCKHOLM	375/63
BRUXELLES	859/67	LUXEMBOURG	684/92	VARSOVIE	641/49
COPENHAGUE	388/96	OSLO	526/34	VIENNE	1402/10
BUDAPEST	414/22	MOSCOU	3322/30	WASHINGTON	8635/43
COPENHAGUE	252/60	TATA	1051/59		

La réunion des Ministres des Affaires Etrangères des six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, qui s'est tenue à Messine le 1er et le 2 juin, s'est terminée par l'adoption d'une résolution qui expose les objectifs des six gouvernements dans le domaine de l'intégration économique de l'Europe. Ces objectifs ont été définis dans les conditions suivantes :

1/ l'intégration par secteurs a fait l'objet d'un accord sur des études concernant les transports et les sources d'énergie (autres que le charbon et le pétrole). Le débat principal a porté sur les conditions d'une organisation commune de l'énergie atomique. La délégation belge n'a admis qu'avec des réserves manifestes le principe d'un examen en commun, préalable à toute réalisation, des possibilités réelles d'accès libre et suffisant aux matières premières. M. Spaak a souligné avec force la pleine latitude que laisse à son pays, pour disposer de ses ressources énergétiques, les accords que la Belgique a conclu ou est sur le point de conclure avec d'autres pays, notamment les Etats-Unis, et il a déclaré ne pouvoir nullement garantir que ces accords puissent être, ultérieurement, communiqués aux autres gouvernements. J'ai fait remarquer à M. Spaak qu'il serait ce

pendant indispensable, avant de former un pool atomique, de connaître ce que chacun pouvait apporter dans ce pool. Il a été finalement admis que les arrangements spéciaux souscrits par certains gouvernements avec des tiers devraient être pris en considération lorsque serait étudiée l'organisation envisagée.

2/ La France avait demandé que la mise en application d'un marché commun européen soit subordonnée à l'étude des quatre problèmes suivants :

- des mesures appropriées tendant à l'unification progressive du régime douanier à l'égard des pays tiers ;
- une harmonisation des politiques sociales et de mesures relatives à la condition du travail ;
- la création d'un fonds d'investissement européen ;
- l'adoption de méthodes susceptibles d'assurer une coordination suffisante des politiques monétaires des pays membres.

Les autres délégations ont désiré ajouter à cette liste diverses questions. Le résultat est que les études porteront sur un nombre important de problèmes.

3/ La procédure selon laquelle les études sur l'intégration par secteurs et le marché commun seront menées se caractérise par deux étapes. La première consiste en des travaux confiés à un Comité de délégués gouvernementaux, assistés d'experts sous la présidence d'une personnalité politique. Celle-ci sera désignée par les six gouvernements, qui se consulteront par la voie diplomatique. Les travaux de ce Comité seront entrepris avec le concours de la Haute Autorité de la CECA, et des secrétariats généraux de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et de la Conférence Européenne des Ministres des Transports. La seconde étape prévue sera suite à l'examen par les six gouvernements du rapport d'ensemble du Comité d'experts, qui doit être déposé avant le 1er octobre prochain. Une ou plusieurs conférences pourront être alors convoquées pour élaborer des accords relatifs aux différents domaines où l'intégration apparaîtra possible. Je n'ai pas dissimulé que le Gouvernement français préférerait que plusieurs conférences soient éventuellement réunies, chacune chargée d'un problème déterminé. Ces conférences

pourront comprendre d'autres pays que ceux membres de la CECA. En tout état de cause la Grande-Bretagne sera invitée à y participer.

4/ La Conférence de Messine marque le premier pas accompli depuis le 30 août 1954 vers un nouveau développement de l'intégration européenne. Un effort réel et fructueux a été fait pour dégager les bases concrètes de la construction européenne. L'intégration doit se réaliser avec progressivité et réalisme. En ce sens les résultats de Messine sont satisfaisants, bien que des difficultés et des divergences subsistent.

Il faut remarquer à cet égard que si, dans l'ensemble, le memorandum présenté par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg a servi de base à la rédaction de la résolution finale de la Conférence, qui a été publiée, la procédure adoptée pour atteindre les buts fixés s'éloigne sensiblement de celle envisagée primitivement par ces trois pays. Il convient d'ailleurs de noter que, désirant en principe hâter l'intégration dans tous les domaines, les pays du Benelux se sont montré résolus à profiter des avantages que leur confèrent la situation actuelle de leurs économies et leurs ressources naturelles.

L'Italie a fait preuve de modération, en se bornant à demander que le problème des échanges de main-d'œuvre soit inscrit dans la liste des questions à étudier avant la mise en application du marché commun. Elle a d'ailleurs marqué sa préférence pour une intégration générale et elle a insisté pour que la Grande-Bretagne soit associée à toute nouvelle réalisation dans cette voie, ce qui traduit une modification de l'attitude précédemment adoptée par le Gouvernement italien à l'égard de l'unification de l'Europe.

La Délégation allemande présidée par M. HALLSTEIN, a fait preuve d'une certaine raideur et s'est montrée peu favorable à la création d'organismes nouveaux sauf en matière atomique. Ses positions sur le problème du marché commun ont reflété les préoccupations de M. Ehrhardt, qui, comme on le sait, voit l'avenir de l'économie allemande beaucoup plus dans le libre-échange et le développement du commerce mondial que dans une éventuelle organisation dirigiste et limitée à six pays./.